

# CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE ET D'UTILISATION DE LA CARTE BLANCHE LABELLEMONTAGNE

## STATIONS DE L'ESPACE VAL D'ARLY

Les conditions générales de vente et d'utilisation de titres de transport sur remontées mécaniques prévalent sur les présentes conditions particulières de vente et d'utilisation de la CARTE BLANCHE LABELLEMONTAGNE.

### GENERALITES

L'adhésion à la CARTE BLANCHE LABELLEMONTAGNE implique la connaissance et l'acceptation par la personne ci-après dénommée le TITULAIRE de l'intégralité des présentes conditions générales de vente et d'utilisation, sans préjudice des voies de recours habituelles. L'acceptation des présentes conditions générales de vente et d'utilisation vaut formation de contrat entre le TITULAIRE et les Sociétés Crest-Voland Cohennoz Labellemontagne et Val d'Arly Labellemontagne.

En souscrivant ce contrat, le TITULAIRE déclare expressément accepter les conditions générales d'utilisation des remontées mécaniques. La CARTE BLANCHE LABELLEMONTAGNE est souscrite uniquement via le site de vente en ligne [www.labellemontagne.com](http://www.labellemontagne.com). Il offre au TITULAIRE la possibilité d'accéder au domaine skiable facilement et librement aux départs des pistes de Praz-sur-Arly, Flumet, Notre-Dame de Bellecombe, Crest-Voland/Cohennoz et Les Saisies / Hauteluce durant toute la période d'ouverture du domaine skiable. L'adhésion de la CARTE BLANCHE LABELLEMONTAGNE étant nominative, une seule adhésion CARTE BLANCHE ne pourra être délivrée par personne physique et par saison. Le TITULAIRE bénéficie d'un tarif remisé et d'une facturation a posteriori hebdomadaire.

### ACHAT

L'adhésion à la CARTE BLANCHE LABELLEMONTAGNE implique la connaissance et l'acceptation par la personne ci-après dénommée le TITULAIRE de l'intégralité des présentes conditions générales de vente et d'utilisation, sans préjudice des voies de recours habituelles. L'acceptation des présentes conditions générales de vente et d'utilisation vaut formation de contrat entre le TITULAIRE et les Sociétés Crest-Voland Cohennoz Labellemontagne et Val d'Arly Labellemontagne.

En souscrivant ce contrat, le TITULAIRE déclare expressément accepter les conditions générales d'utilisation des remontées mécaniques. La CARTE BLANCHE LABELLEMONTAGNE est souscrite uniquement via le site de vente en ligne [www.labellemontagne.com](http://www.labellemontagne.com). Il offre au TITULAIRE la possibilité d'accéder au domaine skiable facilement et librement aux départs des pistes de Praz-sur-Arly, Flumet, Notre-Dame de Bellecombe, Crest-Voland/Cohennoz et Les Saisies / Hauteluce durant toute la période d'ouverture du domaine skiable. L'adhésion de la CARTE BLANCHE LABELLEMONTAGNE étant nominative, une seule adhésion CARTE BLANCHE ne pourra être délivrée par personne physique et par saison. Le TITULAIRE bénéficie d'un tarif remisé et d'une facturation a posteriori hebdomadaire.

### MODALITES DE COMMANDE EN LIGNE

Les commandes doivent être complètes et validées au plus tard le quinzième jour (pour l'étranger et les DOM-TOM) et le dixième jour (pour la France métropolitaine) avant le jour d'arrivée du client en station, afin que ce dernier puisse recevoir ses titres à domicile. A défaut de respecter ces délais, le client ne pourra pas recevoir sa commande à domicile. Toutefois, les commandes en ligne complètes peuvent parvenir auprès du service Billetterie Internet jusqu'à cinquante jours avant le jour d'arrivée du client en station. Dans ce cas, le client doit retirer ses titres au point de vente de l'opérateur des remontées mécaniques, dont il aura fait mention lors de son adhésion, cela étant possible dès la veille de leur premier jour de validité, en tenant compte des horaires d'ouverture de ce point de vente. Toute commande vaut acceptation de la description des services et des tarifs. Conformément aux exigences de l'article 13695 du Code civil, le client a la possibilité de vérifier le détail de sa commande et son prix total, et de corriger d'éventuelles erreurs, avant de confirmer celle-ci pour exprimer son acceptation.

### TARIF

Pour toute souscription à la CARTE BLANCHE LABELLEMONTAGNE, l'utilisateur règle son adhésion directement sur le site Internet [www.labellemontagne.com](http://www.labellemontagne.com). L'adhésion est non remboursable même en cas de non utilisation de la CARTE BLANCHE.

L'adhésion à la CARTE BLANCHE LABELLEMONTAGNE est soumise à une cotisation annuelle de 20€ jusqu'au 22/01/2017 inclus.

Le TITULAIRE de la CARTE BLANCHE LABELLEMONTAGNE des saisons 2014-2015 et 2015-2016 peut prétendre à une remise de 10€ sur l'adhésion de base\* sous réserve de préciser le code promotionnel (valable jusqu'au 15 décembre 2016) reçu par courriel courant octobre. Le montant de son adhésion s'élèvera alors à 10€.

A compter du 23/01/2017, pour TOUS, l'adhésion à la CARTE BLANCHE LABELLEMONTAGNE s'élèvera à 40€ par personne et par carte.

Le passage aux bornes des remontées mécaniques déclenche la facturation automatique d'une journée de ski si passage avant 12h et d'un après-midi si passage après 12h (facturé sur le prix public 4h).

Le TITULAIRE pourra débiter sa journée de ski depuis toutes les stations de l'Espace Diamant. A savoir que s'il débute sa sortie de ski à partir des pistes de la station des Saisies/Hauteluce, le TITULAIRE sera automatiquement prélevé d'une sortie sur l'Espace Diamant.

### CATEGORIES TARIFAIRES

Jeune : de 5 à 14 ans / Sénior : de 65 à 74 ans / Age d'or : 75 ans et plus / Adulte : de 15 à 64 ans.

### SUPPORT

Le TITRE est délivré sur un support « FREEPASS » numéroté. Ce support d'un montant de 2€ est remboursable auprès de n'importe quelle caisse du domaine skiable et chez certains commerçants de la station, s'il est restitué en bon état, durant les périodes d'ouverture de la station sur la saison d'hiver. Le support de 2€ est obligatoire.

### TITRES

Le TITRE CARTE BLANCHE LABELLEMONTAGNE délivré est strictement personnel. Il offre la possibilité de skier à la journée ou en après-midi non consécutif sans limitation de sorties durant la saison en cours sur les domaines skiables du Val d'Arly et de l'Espace Diamant. L'utilisation de la CARTE BLANCHE LABELLEMONTAGNE offre 3 sorties remisées par semaine.

La semaine s'entend du samedi au vendredi inclus.

Les remisés sont calculées sur la base d'une journée (ou d'un forfait 4 heures pour l'après-midi) aux tarifs publics non-remisés et ce quelque soit les tarifs publics pratiqués en caisse suivant l'enneigement. Les 3 sorties de ski remisées correspondent aux 3 premières sorties de ski réalisées dès le samedi.

	1 <sup>er</sup> sortie de ski	2 <sup>ème</sup> sortie	3 <sup>ème</sup> sortie	De la 4 <sup>ème</sup> à la 6 <sup>ème</sup> sortie
Espace Diamant	-10% hors samedi à 19€	Tarif public	Tarif public	Tarif public
	Samedi à 19€	-10%		
Espace Val d'Arly	Samedi à 19€	-20%	-20%	Tarif public
	-20% hors Samedi			

## Hiver 2016-2017

Les sorties supplémentaires réalisées sur cette même semaine seront facturées aux prix publics non remisés.

- La 7<sup>ème</sup> journée de ski est offerte
- Au-delà de la 8<sup>ème</sup> sortie, le tarif est remisé de 30% sur l'Espace Val d'Arly et 10% sur l'Espace Diamant selon le même schéma de remise avec 3 sorties remisées maximum par semaine.

Le titre doit être conservé par son titulaire durant toute sa présence sur le domaine skiable, afin de pouvoir être présenté à tout agent assermenté de la société.

Le titre est réputé utilisé lors du premier passage aux bornes des remontées mécaniques. Il doit être consommé pendant la saison en cours, n'est ni repris ni échangé, comme tous les produits annexes. Seules les informations contenues dans la puce sont conservées par le logiciel de gestion et font foi.

### TRANSMISSION ET REVENTE INTERDITE

Pendant la durée de validité du titre de transport, le forfait n'est ni cessible, ni transmissible. Il ne peut faire l'objet d'un prêt à titre gratuit ou onéreux.

### PERTE OU VOL DU TITRE

En cas de perte ou de vol, le forfait pourra être remplacé. Il en coûtera la somme de 7 € (5 € de frais de traitement et 2 € de remplacement de support). La présentation d'une pièce d'identité sera exigée. Tout titre ayant fait l'objet d'une déclaration de perte ou de vol auprès de la Société sera désactivé immédiatement par celle-ci et ne donnera plus accès au domaine skiable. Tout blocage est définitif et immédiat. Le justificatif d'adhésion sera demandé pour réinitialiser le contrat.

### CONTRÔLE – ABSENCE, FRAUDE OU NON-CONFORMITE DE TITRE – RESPECT DU REGLEMENT DE POLICE

Le titre doit être présenté lors de chaque contrôle à la demande des agents assermentés de la Société. Toute personne utilisant une remontée mécanique donnant l'accès au domaine skiable visé par les présentes, sans titre, ou munie d'un titre non-conforme, sera passible des indemnités et poursuites ci-dessous :

- versement d'une indemnité forfaitaire valant abandon de poursuites. Cette indemnité forfaitaire est égale à cinq fois la valeur d'un titre un jour tarif public pratiqué par la Société (articles L 342-15, R 342-19 et R342-20 du Code du Tourisme).
- poursuites judiciaires.

Dans tous les cas précités, les forfaits pourront être retirés à des fins de preuve et / ou de restitution à son propriétaire.

### Art.10.RECLAMATIONS – Règlement des litiges

Toute réclamation doit être adressée à VAL D'ARLY LABELLEMONTAGNE dans un délai de 30 jours suivant la survenance de l'événement, l'origine de ladite réclamation, sans préjudice des voies et délais légaux pour agir en justice, à l'adresse suivante :

Val d'Arly Labellemontagne - Le Reguet - 73590 Notre Dame de Bellecombe

A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le CLIENT a la possibilité de saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage dont les coordonnées et modalités de saisine peuvent être obtenues en consultant son site Internet : [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel). L'avis rendu par le médiateur ne s'impose pas aux parties au contrat. A défaut de règlement amiable, le litige peut être porté devant les juridictions compétentes.

### MODALITES DE PAIEMENT

L'abonnement et le support Free-pass sont à payer au moment de la commande par carte bancaire. Les consommations résultant de l'utilisation de la CARTE BLANCHE LABELLEMONTAGNE sont payées par prélèvement sur cette même carte bancaire qui a servi lors de la souscription en ligne. Lors de l'adhésion, le titulaire saisi via le site de paiement sécurisé, les numéros et date de validité de sa carte bancaire. Le TITULAIRE s'engage à maintenir des coordonnées de carte bancaires valides sur l'ensemble de la durée d'utilisation du TITRE CARTE BLANCHE. L'ordre de paiement par carte bancaire est donné par le titulaire pour l'ensemble des paiements à effectuer dans le cadre de la souscription et de l'utilisation de la CARTE BLANCHE LABELLEMONTAGNE et expirera en tout état de cause le 01 septembre de l'année d'utilisation de la carte. Les informations sont conservées par CYBERPLUS PAIEMENT, site de paiement sécurisé. Les journées consommées seront débitées de façon hebdomadaire, avec un avertissement par courriel 48h avant le prélèvement automatique. En cas de défaut de paiement, le titulaire pourra voir son forfait suspendu pour le reste de la saison. L'utilisation de cartes bancaires à paiement unique n'est pas acceptée.

### RESPECT DES REGLES DE SECURITE

Tout titulaire d'un titre est tenu de respecter les règles de sécurité relatives au transport par remontées mécaniques, notamment les règlements de police affichés au départ des remontées mécaniques, les pictogrammes les complétant ainsi que toutes consignes données par le personnel de la société, sous peine de sanction. Il en est de même du respect de l'arrêté municipal relatif à la sécurité sur les pistes de ski et il lui est recommandé de tenir compte des « Dix règles de conduite du skieur » édictées par la Fédération Internationale de Ski.

En cas de préjudice matériel ou physique occasionné par un des appareils, le titulaire doit faire constater sans délai le préjudice au personnel de l'appareil et remplir la déclaration d'accident.

### PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les marques, modèles et graphismes portés sur les différents titres, affiches ou tarifs sont déposés et toute reproduction est strictement interdite.

### PROTECTION ET TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

L'ensemble des informations qui est demandé par la Société pour la délivrance d'un titre est obligatoire. Si une ou plusieurs informations obligatoires sont manquantes, l'émission du titre ne pourra intervenir. Ces données sont collectées à des fins de gestion, de contrôle des titres de transport et de statistiques.

Concernant les titres personnalisés, les données relatives aux déplacements de leur titulaire sont également collectées à des fins de gestion des opérations d'accès aux remontées mécaniques et de contrôle des titres de transport. Les données sont aussi recueillies à des fins statistiques. L'ensemble de ces données est uniquement destiné à la Société.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés, le titulaire d'un titre (ou son représentant légal) dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes auprès de la Société, en écrivant par mail, soit à

- [com.crestvoland@labellemontagne.com](mailto:com.crestvoland@labellemontagne.com) pour Crest-Voland Cohennoz
- [contact.valdarily@labellemontagne.com](mailto:contact.valdarily@labellemontagne.com) pour Notre Dame de Bellecombe, Flumet et Praz sur Arly

Responsable des traitements :  
Crest-Voland Cohennoz Labellemontagne - Télésiege de la Logère - 73590 Crest Voland - CNIL n°1326833  
Et : Val d'Arly Labellemontagne - Le Reguet - 73590 Notre Dame de Bellecombe - CNIL n°1311569